

ELABORATION

Arrêté le :

1^{er} Août 2022

Approuvé le :

Exécutoire le :

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

VISA

Date : 2 Août 2022

Le Maire,
Jean-Claude Clergue

Modifications - Révisions - Mises à jour

Ordures ménagères

6.4.1

Focus

- Compétence intercommunale pour toutes les communes, exceptée Valderiès (SICTOM Valence-Valderiès)
- Un organisme de gestion des déchets : le Syndat mixte TRIFYL.

Le Tarn est couvert par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2011. Ce plan oriente et fixe des objectifs sur la gestion des déchets et assimilés. La mise en oeuvre de ce plan revient aux collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets.

Sur le territoire du SCoT, TRIFYL est l'organisme délégataire de cette compétence.

La collecte et le transport des ordures ménagères pour les communes de Monestiès, Pampelonne, Sainte-Gemme, Taïx et Tanus sont assurés par le service de collecte des déchets de la 3CS.

Pour la commune de Valderiès, la compétence est gérée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Valence-Valderiès (SICTOM).

Les déchets résiduels

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée :

- En points de regroupements (conteneurs collectifs) pour Tanus, Sainte-Gemme et les hameaux de Pampelonne et Valderiès ;
- En bacs individuels, ramassés une fois par semaine, pour Monestiès, Pampelonne (bourg) et Taïx .

En 2018, la quantité de déchets ramassés par habitant s'élève à 209 kg/ hab sur le territoire géré par l'intercommunalité.

Les ordures ménagères sont déposées au quai de transfert de Blaye-les-Mines. Ce dernier permet de regrouper les déchets ménagers pour les transporter ensuite vers les équipements de valorisation. Ces déchets sont ensuite traités sur le site du bioréacteur de Labessières-Candeil, géré par le Syndicat mixte TRIFYL, ou au centre de tri, également situé sur le site de Blaye-les-Mines.

Il existe aussi des mini-déchetteries du réseau TRIFYL sur Valderiès et Pampelonne (Croix de Mille).

Les déchets recyclables

La collecte des déchets recyclables est effectuée :

- En points d'apports volontaire pour Tanus, Sainte-Gemme et les hameaux de Pampelonne (133 points de collecte). Selon le service des ordures ménagères de l'intercommunalité, il y a un manque de point de collecte. La collecte est réalisée de la même façon sur Valderiès ;
- En bacs individuels, ramassés une semaine sur deux, pour Monestiès, Pampelonne (bourg) et Taïx

En 2018, la quantité de déchets recyclables ramassés par habitant s'élève à 64 kg / habitant.

Les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri, avant d'être renvoyés vers une filière de recyclage adaptée.

Le centre de tri de Blaye-les-Mines, opérationnel depuis 2005, est destiné à traiter les déchets (de type emballages et papiers à recycler) de la zone nord du département. Il regroupe une déchetterie, un centre de tri, une plate forme de compostage (pour les déchets végétaux afin d'être transformés en compost ; elle traite 5000 tonnes/an) ainsi qu'un Centre d'Enfouissement technique de classe III. Le centre traite 12 000 tonnes de déchets par an.

Le tri sélectif est également traité dans les déchetteries. Sur le territoire de la 3CS

on compte 4 déchetteries dont 2 situées à Pampelonne et Valderiès (mini-déchetterie). La déchetterie est destinée à recevoir les déchets encombrants ou toxiques, ne pouvant pas être collectés par les camions lors des collectes hebdomadaires. Elle prend en charge notamment : encombrants, bois, verre, mobilier, métaux, déchets électriques, piles et accumulateurs, huiles... La destination de ces déchets est gérée par le Syndicat mixte TRIFYL.

Le PADD du SCoT fixe un enjeu d'optimisation de la gestion des déchets. Il s'agit de :

- Limiter la dispersion spatiale de l'habitat
- Anticiper le développement ou la mise à niveau des équipements pour répondre aux besoins du territoire et assurer une juste répartition des équipements
- Recommander une intégration paysagère optimale des équipements de collecte dans les communes
- Soutenir et structurer les filières de valorisation par réemploi et recyclage (valorisation énergétique, filière compostage ou plateforme bois-énergie).